



LE DÉPARTEMENT

SOCIAL

| UNE COMPÉTENCE
| DU DÉPARTEMENT |

**Allocation
personnalisée
d'autonomie**

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



LE DÉPARTEMENT

Le Département du Var, avec des caisses de retraite partenaires, agit pour le maintien à domicile des personnes âgées.

POUR QUI ?

Les personnes de plus de 60 ans, habitant le Var, et dont le besoin d'adaptation du logement est avéré, sous conditions de ressources.

LE DISPOSITIF

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), est une aide à l'adaptation du logement. Les travaux sont cofinancés, à part égale, par le Département et les caisses de retraite partenaires, sur la base d'un montant plafonné. Le dispositif intègre une participation financière du demandeur, en fonction du niveau de revenu et du statut d'occupation du logement.

OÙ FAIRE LA DEMANDE ?

Auprès du service social de la direction de l'autonomie, pour les bénéficiaires de l'APA ou de l'Allocation compensatrice tierce personne (ACTP), ou auprès des caisses de retraite partenaires pour les ressortissants de la Caisse de retraite et de la santé au travail (Carsat), de la Mutualité sociale agricole (MSA) et de la Sécurité sociale des indépendants (SSI).

PLUS D'INFOS SUR VAR.FR

var.fr/social/autonomie-personnes-agees/apa